



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

19 juin 2017 (Luxembourg)

Le Conseil, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera à 9 h 00. Il dressera tout d'abord un bilan de la mise en œuvre de la **stratégie globale de l'UE** et adoptera des conclusions sur la sûreté maritime.

Les ministres des affaires étrangères débattront ensuite de **la coopération entre l'UE et l'OTAN**, sur la base d'un rapport conjoint de la haute représentante et du secrétaire général de l'OTAN. Le Conseil adoptera des conclusions sur les progrès accomplis par la coopération entre l'UE et l'OTAN.

Le Conseil tiendra un débat sur la **lutte contre le terrorisme** et adoptera des conclusions qui se situeront dans le prolongement des celles adoptées le 9 février 2015.

Les ministres des affaires étrangères débattront des aspects extérieurs des **migrations** afin de préparer la réunion du Conseil européen des 22 et 23 juin. Un an après le lancement du cadre de partenariat, ils feront le point sur les progrès accomplis, sur la base du 4^e rapport de la haute représentante et de la Commission sur l'état d'avancement des travaux, daté du 13 juin.

Le Conseil discutera également de **l'Iraq** et adoptera des conclusions.

Au déjeuner, les ministres des affaires étrangères discuteront de la **crise dans le Golfe**.

Le Conseil devrait adopter sans débat des conclusions sur la décision prise par l'administration américaine de se retirer de l'accord de Paris, un cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance ("boîte à outils cyberdiplomatique"), le partenariat Afrique-UE, le Mali et la région du Sahel, la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, la société civile dans le domaine des relations extérieures et le rapport spécial de la Cour des comptes sur l'aide de l'UE en faveur de la Tunisie.

La réunion ministérielle du Partenariat oriental se tiendra après la session du Conseil, dans la perspective du sommet du Partenariat oriental qui doit avoir lieu le 24 novembre à Bruxelles.

Possibilités de point presse:

- | | |
|-----------------------------|---|
| +/- 8 h 45 (à confirmer) | Déclaration de la haute représentante, M ^{me} Federica Mogherini, avant la session |
| +/- 14 h 30 | Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères |
| +/- 18 heures (à confirmer) | Déclaration à la sortie de la réunion ministérielle du Partenariat oriental |

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE

Le Conseil tiendra un débat sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, près d'un an après sa présentation au Conseil européen.

Le débat devrait porter sur l'ensemble des **cinq domaines prioritaires** dans le cadre des travaux consacrés à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, à savoir:

- la sécurité et la défense,
- le renforcement de la résilience et une approche intégrée des conflits et des crises,
- le renforcement du lien entre la politique intérieure et la politique extérieure,
- la mise à jour des stratégies régionales et thématiques existantes ou l'élaboration de nouvelles stratégies, et
- l'intensification des efforts en matière de diplomatie publique.

Dans ses conclusions du 17 octobre 2016 sur la stratégie globale de l'UE, le Conseil a mis l'accent, pour la première année de mise en œuvre, sur la sécurité de l'Union, la résilience des États et des sociétés dans le voisinage oriental et méridional et une approche intégrée des conflits et des crises.

Au cours des dernières sessions du Conseil des affaires étrangères, l'attention s'est focalisée sur **la sécurité et la défense**, domaine où les progrès ont été rapides. Des conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine de la sécurité et de la défense ont été adoptées le 18 mai.

Lors de la prochaine session du Conseil des affaires étrangères, les ministres pourraient centrer leurs travaux sur la **résilience**, en examinant les propositions formulées dans la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission le 7 juin 2017. La communication a pour objectif une évolution vers une approche plus structurelle et à long terme des vulnérabilités, axée sur une meilleure anticipation des pressions et des chocs qui affectent la capacité des États à maintenir leurs fonctions essentielles ou qui peuvent nuire à la cohésion sociale. Les ministres pourraient également procéder à un échange de vues sur la définition d'une **approche intégrée de l'UE à l'égard des crises et des conflits extérieurs**.

Il est prévu que le Conseil adopte des **conclusions sur la sûreté maritime mondiale**, qui constitue l'un des volets des travaux consacrés à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE. Dans ces conclusions, le Conseil devrait mettre en exergue le rôle joué par l'UE, en tant qu'**acteur de la sûreté maritime au niveau mondial**, dans la promotion du multilatéralisme maritime et de l'État de droit en mer. Il devrait encourager la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de sûreté maritime de l'UE et du plan d'action qui l'accompagne.

La haute représentante a présenté la stratégie globale de l'UE intitulée "Vision partagée, action commune: une Europe plus forte" au Conseil européen le 28 juin 2016. Cette stratégie vise à orienter la politique étrangère et de sécurité de l'UE au cours des années à venir. Le Conseil européen s'est félicité de cette présentation et a invité la haute représentante, la Commission et le Conseil à faire avancer les travaux. Le Conseil a adopté des conclusions sur la stratégie globale de l'UE le 17 octobre 2016.

[Communication conjointe de la haute représentante et de la Commission du 7 juin 2017 intitulée "Une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE" - Communiqué de presse](#)

[Coopération en matière de sécurité et de défense \(calendrier\)](#)

[Conclusions du Conseil du 17 octobre 2016 sur la stratégie globale de l'UE](#)

[Stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité \(site web\)](#)

Coopération UE-OTAN

Les ministres des affaires étrangères discuteront de la **coopération entre l'UE et l'OTAN**, prolongeant ainsi le débat mené par les ministres de la défense lors de la session du Conseil du 18 mai. Un rapport d'avancement établi conjointement par la haute représentante/vice-présidente/chef de l'Agence et le Secrétaire général de l'OTAN alimentera les discussions. M^{me} Rose Gottemoeller, Secrétaire général délégué de l'OTAN, sera présente lors de la discussion. Le Conseil adoptera des **conclusions sur le rapport**, se félicitera des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble commun de propositions et appellera à de nouvelles avancées dans la même direction.

Le rapport met en lumière l'ampleur et la profondeur des relations entre l'UE et l'OTAN et expose les principaux résultats obtenus jusqu'ici dans la mise en œuvre de l'ensemble commun de propositions, c'est-à-dire les 42 actions approuvées par les Conseils des deux organisations en décembre 2016. Il souligne les progrès accomplis dans les sept domaines recensés dans la déclaration commune de 2016 et réalisés, par exemple, dans la lutte contre les menaces hybrides, la cybersécurité, les capacités de défense ou l'industrie de la défense et la recherche en matière de défense. La coopération et la coordination en Méditerranée entre l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA et l'opération Sea Guardian de l'OTAN ont également été renforcées.

Les sept domaines recensés dans la déclaration commune du président du Conseil européen, Donald Tusk, du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et du Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, sont les suivants:

- accroître l'aptitude commune à lutter contre les **menaces hybrides**;
- élargir et adapter la **coopération opérationnelle** y compris en mer, et en matière de migration;
- étendre la coordination dans les domaines de **la cybersécurité et de la cybersécurité**;
- développer les **capacités de défense** des États membres de l'UE et des alliés de l'OTAN, ainsi que des projets multilatéraux, pour assurer leur cohérence, leur complémentarité et leur interopérabilité;
- favoriser une **industrie de défense** plus solide, davantage de **recherche en matière de défense** ainsi que la coopération industrielle au sein de l'Europe et entre les deux rives de l'Atlantique;
- intensifier la **coordination en matière d'exercices** et
- renforcer la capacité de défense et de sécurité et améliorer la résilience des **partenaires**.

La coopération entre l'UE et l'OTAN fait partie intégrante de l'ensemble des travaux que l'UE mène actuellement pour renforcer la sécurité et la défense communes. À un moment où des défis sans précédent se posent aux niveaux régional et mondial en matière de sécurité, il est essentiel de renforcer la coopération entre les deux organisations.

Dans ses conclusions du 6 décembre 2016, le Conseil a souligné que la déclaration commune imprime un nouvel élan et confère une nouvelle teneur à la coopération entre l'UE et l'OTAN dans plusieurs domaines, et que sa mise en œuvre était une priorité politique fondamentale de l'UE.

[Coopération au niveau de l'UE en matière de sécurité et de défense](#)

[Coopération UE-OTAN - Fiche d'information](#)

[Coopération UE-OTAN: le Conseil adopte des conclusions en vue de la mise en œuvre de la déclaration commune](#)

["Porter la coopération UE-OTAN à un nouveau niveau" - Tribune commune de Donald Tusk, président du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, et Jens Stoltenberg, Secrétaire général de l'OTAN](#)

Lutte contre le terrorisme

Le Conseil mènera un débat sur les aspects extérieurs de la lutte contre le terrorisme, débat qui se déroulera à un moment opportun compte tenu des attentats qui se sont produits récemment dans l'UE et ailleurs. Il adoptera des **conclusions sur l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme**.

La discussion des ministres des affaires étrangères prolonge le débat que les ministres chargés des affaires intérieures et les ministres de la défense ont eu ensemble le 18 mai et qui était centré sur l'approfondissement de la coopération et le renforcement de l'échange d'informations entre les structures militaires et celles chargées du maintien de l'ordre ainsi que sur la nécessité de renforcer la coopération entre les acteurs de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et de la justice et des affaires intérieures (JAI).

Le Conseil devrait **condamner** une nouvelle fois **avec force et sans équivoque le terrorisme** sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les buts. Faisant observer que le terrorisme constitue **l'une des plus graves menaces pesant sur la paix et la sécurité au niveau international** et qu'il est de l'intérêt vital de l'UE qu'elle continue de travailler avec les partenaires aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral pour lutter contre cette menace polymorphe, le Conseil abordera les thèmes ci-après dans ses conclusions:

- les **structures en matière de lutte contre le terrorisme**, l'objectif étant de renforcer les capacités de l'UE pour approfondir la coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, y compris dans les délégations de l'UE par l'intermédiaire d'experts de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme;
- le **lien entre les aspects intérieurs et les aspects extérieurs**, l'objectif étant de garantir une plus grande cohérence entre l'action intérieure et l'action extérieure dans le domaine de la sécurité, en renforçant le rôle des agences JAI à l'égard des pays tiers, et en notant que, dans ses conclusions de mai 2017, le Conseil a ajouté la lutte contre le terrorisme au nombre des missions définies à Feira et que, de ce fait, les missions et opérations relevant de la PSDC ont un rôle plus important à jouer dans la lutte contre le terrorisme;
- le **renforcement de la coopération** avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les Balkans occidentaux, la Turquie, le Sahel et la Corne de l'Afrique, grâce à un dialogue politique renforcé, à un plus grand nombre de projets pour lutter contre le terrorisme et à un soutien financier accru aux mesures prises pour lutter contre le terrorisme et combattre et prévenir l'extrémisme violent, et à un renforcement des communications stratégiques, en particulier via la Task Force South sur la communication stratégique (StratComm);
- le **renforcement de la coopération internationale**, en particulier avec nos principaux partenaires stratégiques, par exemple les États-Unis, l'Australie, le Canada et nos partenaires Schengen, ainsi que les organes régionaux et multilatéraux, notamment les Nations unies et l'OTAN, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, Interpol et la coalition internationale de lutte contre Daech;
- le **renforcement de la capacité de réaction de l'UE dans des domaines thématiques clés**, tels que la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène, la nécessité de s'attaquer efficacement au recrutement et à la radicalisation en ligne, le problème majeur que représentent les combattants terroristes étrangers, en particulier la question des combattants étrangers de retour dans leur pays d'origine, la sûreté aérienne, le trafic des armes à feu ainsi que la question du financement du terrorisme et du blanchiment d'argent et les liens entre la grande criminalité organisée et le terrorisme.

Le Conseil a adopté pour la dernière fois des conclusions sur la lutte contre le terrorisme le 9 février 2015, à la suite de l'attentat contre Charlie Hebdo (janvier 2015), et ces conclusions demeurent la pierre angulaire de l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Depuis lors, l'UE a considérablement intensifié son travail dans ce domaine. Lundi 19 juin, les ministres des affaires étrangères fourniront de nouvelles orientations pour rendre la coopération encore plus étroite dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire de conclusions du Conseil.

[Conclusions du Conseil du 9 février 2015 relatives à la lutte contre le terrorisme](#)

[Lutte de l'UE contre le terrorisme \(informations générales\)](#)

Migrations

Les ministres des affaires étrangères de l'UE débattront des aspects extérieurs des **migrations** afin de préparer la réunion du Conseil européen des 22 et 23 juin. Un an après le lancement du cadre de partenariat, ils feront le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'approche globale de l'UE visant à gérer efficacement les aspects extérieurs des migrations dans les principaux pays d'origine et de transit, sur la base du 4^e rapport d'avancement de la haute représentante et de la Commission, daté du 13 juin.

Le rapport montre que le partenariat a encouragé les pays partenaires en Afrique à **mieux lutter contre l'immigration irrégulière et les réseaux de passeurs**. Les efforts déployés conjointement ont permis d'augmenter les retours volontaires assistés de migrants bloqués et de soutenir la création d'emplois et de projets à vocation sociale. Des efforts accrus ont également été consentis le long de la route de la Méditerranée centrale depuis l'adoption de la communication conjointe sur la route de la Méditerranée centrale et de la déclaration de Malte. Il en a résulté une coopération plus efficace avec les pays partenaires et des partenaires internationaux tels que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'amélioration de la coordination entre l'UE et ses États membres a permis d'accroître l'effet de levier de l'UE à l'égard de ses partenaires. Il conviendrait cependant de la rendre encore plus étroite pour obtenir de meilleurs résultats, notamment en ce qui concerne la réduction du nombre d'arrivées irrégulières de migrants dans l'UE et le renforcement de la coopération entre l'UE et les pays partenaires afin d'assurer la mise en œuvre des retours et des réadmissions.

[Cadre de partenariat pour les migrations: le point de la Commission sur un an de résultats et d'enseignements, communiqué de presse du 13 juin 2017](#)

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Iraq

Les ministres des affaires étrangères débattront de la situation en Iraq, en mettant l'accent sur les derniers événements intervenus, en particulier à **Mossoul** et dans la province de Ninive, et sur la future stabilisation du pays. Le Conseil adoptera des conclusions sur l'Iraq.

Dans ses conclusions, le Conseil devrait adresser ses vives félicitations au gouvernement iraquien du Premier ministre al-Abadi et aux forces de sécurité irakiennes pour les progrès considérables qu'ils ont accomplis au cours de ces derniers mois dans la campagne militaire menée contre Daech. Il devrait également réitérer son ferme soutien en faveur de **l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq**.

Le Conseil soulignera l'importance que revêt un **processus de réconciliation ouvert à tous**, tant au niveau national que local, et il devrait insister sur la nécessité de réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les réformes politiques afin de permettre une réconciliation nationale complète.

L'UE devrait exprimer ses plus profondes inquiétudes quant à la situation humanitaire. L'UE demeure pleinement engagée par le biais de son aide humanitaire, 159 millions d'euros ayant été octroyés en 2016 et 42 millions jusqu'à présent en 2017 à titre de soutien humanitaire aux populations les plus touchées par le conflit.

[Conclusions du Conseil relatives à la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech, 25 mai 2016](#)

[Délégation de l'UE en Iraq](#)

[Aide humanitaire de l'UE à l'Iraq \(Fiche d'information ECHO\)](#)

Crise dans le Golfe

Au déjeuner, les ministres des affaires étrangères discuteront de la **crise diplomatique actuelle** dans la région du Golfe et feront le point sur les évolutions les plus récentes ainsi que sur les efforts de médiation en cours.

[Observations formulées par la haute représentante, Mme Federica Mogherini, à l'issue de sa réunion avec le Cheikh Mohammed bin Abdulrahman Al-Thani, ministre des affaires étrangères du Qatar, le 9 juin 2017](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter sans débat plusieurs conclusions et décisions.

Changement climatique - accord de Paris

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la **décision prise par l'administration américaine de se retirer de l'accord de Paris**. Le Conseil devrait **regretter profondément** cette décision unilatérale et se féliciter des nombreuses **déclarations** fermes d'engagement en faveur de l'accord de Paris présentées par différents pays, comprenant aussi bien des grandes économies que des petits États insulaires.

Les conclusions seront adoptées par le Conseil des affaires étrangères; les ministres de l'environnement examineront cette question en séance publique le même jour.

[Accord de Paris sur le changement climatique](#)

Cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance ("boîte à outils cyberdiplomatie")

Le Conseil devrait adopter des conclusions relatives à un cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance - la boîte à outils cyberdiplomatie. Dans ses conclusions, le Conseil énonce l'intention politique de **renforcer la réponse diplomatique de l'UE face aux actes de cybermalveillance**.

Le cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE fait partie de l'**approche de l'UE en matière de cyberdiplomatie**, qui contribue à la prévention des conflits, à la réduction des menaces qui pèsent sur la cybersécurité et à une stabilité accrue des relations internationales. Ce cadre devrait encourager la coopération, faciliter la réduction des menaces immédiates et à long terme, et influencer le comportement d'agresseurs potentiels à long terme.

La réponse diplomatique de l'UE face aux actes de cybermalveillance tirera pleinement parti des **mesures relevant de la politique étrangère et de sécurité commune**, y compris, si nécessaire, des mesures restrictives. La réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance devrait être **proportionnée** à la portée, l'échelle, la durée, l'intensité, la complexité, la sophistication et l'incidence de la cyberactivité.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil qui seront adoptées le lundi 19 juin](#)

[Conclusions du Conseil sur la cyberdiplomatie du 11 février 2015](#)

Partenariat Afrique-UE

À la suite du débat tenu par les ministres des affaires étrangères le 15 mai, le Conseil devrait adopter des conclusions sur **un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE**. Dans ses conclusions, le Conseil devrait indiquer que l'UE a un véritable intérêt stratégique à approfondir et à renforcer son partenariat établi de longue date avec l'Afrique. Le Conseil devrait saluer l'adoption de la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE.

Les conclusions préparent le sommet Afrique-UE qui aura lieu en novembre et aura pour thème "Investir pour la jeunesse", un sujet qui est devenu une priorité essentielle aussi bien pour l'Europe que pour l'Afrique, compte tenu de l'évolution démographique de l'Afrique et des défis majeurs que celle-ci entraîne en termes de développement économique et de création d'emploi, de sécurité, de participation politique et de migration.

[Communication conjointe sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE](#) (y compris les liens vers les documents destinés à la presse: communiqués de presse, fiches d'information, Questions et réponses)

[Relations UE-Afrique](#)

Mali/région du Sahel

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Mali et la région du Sahel et rappeler qu'il a adopté une **approche solide et intégrée afin de parvenir à une stabilisation de la région** en déployant l'ensemble des instruments pertinents dans les domaines de la diplomatie, de la coopération au développement à long terme, du soutien au respect des droits de l'homme, des efforts de stabilisation, du renforcement des capacités de résilience, de l'aide humanitaire, de la gestion des migrations et de la sécurité, y compris les missions PSDC.

Le Conseil devrait réaffirmer son soutien plein et entier à la mise en œuvre de l'**accord pour la paix et la réconciliation au Mali**, l'entière participation de la société civile, des femmes et des jeunes étant la seule manière de restaurer la paix et la sécurité dans le pays. La participation de la Haute représentante à la réunion du Comité de suivi de l'accord de paix (CSA), tenue le 5 juin 2017 à Bamako, confirme que l'UE est résolument attachée à cet accord.

Le Conseil devrait également adopter une décision destinée à soutenir la **régionalisation des missions PSDC** dans la région du Sahel (EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger et EUTM Mali) afin d'appuyer la coopération transfrontalière dans la région du Sahel. La décision du Conseil permettra de créer une cellule de coordination régionale au sein de l'EUCAP Sahel Mali, comprenant notamment des experts en matière de sécurité intérieure et de défense dans les pays du G5 Sahel.

[Délégation de l'UE au Mali](#)

[EUCAP Sahel Mali](#)

Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale

Dix ans après l'adoption de la première stratégie pour l'Asie centrale, le Conseil devrait adopter des conclusions sur la stratégie de l'UE pour la région. Le Conseil devrait souligner que les pays d'Asie centrale sont devenus des **partenaires importants de l'UE** et saluer les **progrès accomplis** dans le cadre des partenariats avec l'UE. Le Conseil devrait réaffirmer la volonté de l'UE de développer des relations plus solides avec ces pays et souligner la nécessité de **renforcer le dialogue et la coopération en matière de droits de l'homme, d'éducation et de durabilité**, ainsi que de lutte contre les nouveaux **défis en matière de sécurité** auxquels ils sont confrontés.

Les relations UE-Asie centrale se développent dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale signée en 2007 et réexaminée en 2015. Le Conseil invitera la haute représentante et la Commission à présenter d'ici la fin de 2019 une proposition relative à une nouvelle stratégie conforme à la stratégie globale de l'UE.

[Relations de l'UE avec l'Asie centrale \(page web du SEAE\)](#)

La société civile dans le domaine des relations extérieures

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'engagement de l'UE aux côtés de la **société civile dans le domaine des relations extérieures**. Il devrait prendre acte des rôles multiples que jouent les OSC en tant que promoteurs de la démocratie et défenseurs des titulaires de droits, de l'État de droit, de la justice sociale et des droits de l'homme. Les conclusions devraient insister sur l'importance cruciale que revêtent les OSC pour la bonne mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE et du programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des **objectifs de développement durable**.

À l'heure où l'espace dont dispose la société civile rétrécit dans un nombre croissant de pays, le Conseil devrait réaffirmer l'opposition de l'UE à toute restriction injustifiée à la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique qui entrave l'activité des OSC. Les conclusions soulignent également la volonté de l'UE de jouer un **rôle important pour promouvoir des positions plus fortes en faveur des libertés civiles et contre toute restriction de l'espace dans lequel la société civile peut agir**.

Sanctions en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol

Il est prévu que le Conseil proroge pour un an, à savoir jusqu'au 23 juin 2018, les mesures restrictives adoptées en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie.

Les mesures s'appliquent aux ressortissants de l'UE et aux entreprises établies dans l'UE. Elles sont limitées au territoire de la Crimée et de Sébastopol. Les sanctions comprennent des interdictions portant sur:

- l'**importation de produits** originaires de Crimée ou de Sébastopol dans l'UE;
- les **investissements** en Crimée ou à Sébastopol, ce qui signifie qu'aucun Européen ni aucune société établie dans l'Union ne peut acquérir de biens immobiliers ou d'entités en Crimée, financer des sociétés de Crimée ou fournir des services connexes;
- les **services liés aux activités touristiques** en Crimée ou à Sébastopol, en particulier, les navires de croisière européens ne peuvent pas faire escale dans les ports de la péninsule de Crimée, sauf en cas d'urgence;
- l'**exportation de certains biens et technologies** destinés à des sociétés de Crimée ou à être utilisés en Crimée, dans les **secteurs des transports, des télécommunications et de l'énergie** et liés à la prospection, l'exploration et la **production pétrolières, gazières et minières**. Il est aussi interdit de fournir une assistance technique ou des services de courtage, de construction ou d'ingénierie liés à des infrastructures dans ces secteurs.

Comme indiqué dans la déclaration de la haute représentante au nom de l'UE du 17 mars 2017, l'UE continue de condamner l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie et demeure déterminée à mettre intégralement en œuvre sa politique de non- reconnaissance.

[Mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine](#)

[Déclaration de la haute représentante, Federica Mogherini, au nom de l'UE, sur la Crimée du 17 mars](#)

En marge du Conseil

Réunion ministérielle du Partenariat oriental

La réunion sera présidée par Federica Mogherini, haute représentante, avec la participation de Johannes Hahn, membre de la Commission. Les ministres des affaires étrangères de l'UE et leurs homologues des six pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine) procéderont à un échange de vues en prévision du sommet du Partenariat oriental qui se tiendra en novembre 2017 à Bruxelles.

Le sommet sera l'occasion de faire le bilan des résultats obtenus depuis le dernier sommet, organisé à Riga en 2015, l'accent étant mis sur les avantages concrets qu'ont retirés les citoyens des six pays partenaires. Lors du sommet, de nouvelles orientations devraient également être fournies en vue de renforcer la coopération dans les quatre domaines d'action prioritaires convenus à Riga, à savoir: **une gouvernance plus forte**, afin de renforcer les institutions et la bonne gouvernance; **une société plus forte**, afin de renforcer la mobilité et les contacts entre les personnes; **une économie plus forte**, afin de stimuler le développement économique et tirer parti des possibilités qu'offrent les marchés; **une connectivité plus forte**, par une amélioration des interconnexions, notamment dans les secteurs des transports et de l'énergie.

Le document de travail conjoint du SEAE et de la Commission européenne intitulé "Eastern Partnership - Focusing on key priorities and deliverables", qui répertorie vingt résultats à atteindre d'ici 2020 dans ces quatre domaines, a été présenté pour la première fois en décembre 2016 et a fait l'objet d'une révision au cours de ce mois. Parallèlement, un débat a actuellement lieu sur une structure multilatérale du Partenariat oriental plus efficace et efficiente, l'objectif étant de la mettre davantage en adéquation avec les quatre domaines d'action.

Lors de la session du Conseil des affaires étrangères du 15 mai 2017, les ministres de l'UE ont procédé à un échange de vues sur le Partenariat oriental. Ils ont rappelé l'importance capitale que revêt le Partenariat oriental pour l'Union européenne, soulignant leur unité dans le soutien sur mesure apporté à la région et à chaque pays du Partenariat oriental. Ils ont également insisté sur leur détermination à obtenir des résultats concrets au profit des citoyens, tant dans l'UE que dans les pays du Partenariat oriental.

À cet égard, ils ont salué les avancées de la libéralisation du régime des visas en faveur de la Géorgie et de l'Ukraine et ont souligné qu'il était important de mettre en œuvre les accords d'association/zones de libre-échange approfondi et complet ainsi que de mener les réformes.

En 2014, l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie ont signé des accords d'association avec l'UE, y compris sur l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet.

[Conseil des affaires étrangères, 15 mai 2017](#)

[Conclusions du Conseil sur le réexamen de la politique européenne de voisinage \(14 novembre 2016\)](#)

[Document de travail conjoint intitulé: "Eastern Partnership - Focusing on key priorities and deliverables"](#)

[Sommet du Partenariat oriental](#)
